

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



20102985

Déposé / Reçu le

31 Août 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0722.568.440

Nom

(en entier) : RECYCLE MARTIN DENTAIRE

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Berkendael 99 boîte 7, 1190 Forest, Belgique

Objet de l'acte : Changement du siège social sur décision du conseil d'administration

Communication du président

I. La présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

- Transfert du siège social

II. Tous les actionnaires sont présents ou valablement représentés, la justification des formalités de convocation est superflue

III. Chaque action donne droit à une voix

Constatation que l'assemblée est valablement constituée

Les déclarations préalables du président sont approuvées par l'assemblée. Celle-ci constate qu'elle a été valablement constituée et qu'elle est habilitée à délibérer et à se prononcer sur l'ordre du jour précité.

Traitement de l'ordre du jour

L'assemblée prend les décisions suivantes :

1e décision :

L'assemblée délibère sur le point suivant de l'ordre du jour.

Transfert du siège social

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



L'assemblée décide de transférer le siège social de la société

DE Rue Berkendael 99 Bte 7 à 1190 FOREST ;

A Klosterstrasse 28-30, 1a, 1er étage à 4700 Eupen .

et de modifier en conséquence le texte de l'article 2 des statuts.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun associé ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée à 09:30 heures.

Fait à Eupen le 19/02/2020.

Elie Tuil, Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).